

SECTION COURSE LOISIR - SEICHES SUR LE LOIR

Règlement intérieur de la SCL

- Le bureau est composé au moins d'un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier affiliés la fédération et à jour de leur cotisation.
- Il y a une assemblée générale une fois par an.
- Le but de la section est de faire des courses à pied en loisir et ou en compétition.
- Les coureurs affiliés à la fédération doivent être à jour de leur cotisation et présenter un certificat médical de moins de 3 mois ou doit être impérativement spécifié par le médecin : (de n'avoir pas constaté, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition).
L'envoi des demandes de licences ne sera pas fait sans ces documents.
Le prix de la cotisation est fixé par le comité directeur et la cotisation comprend les assurances individuelles.
- Les adhérents non fédérés doivent être à jour de leur cotisation et présenter un certificat médical de moins de 3 mois.
Le prix de la cotisation est fixé par le comité directeur et la cotisation comprend l'assurance choisie par l'association (voir document ci-joint sur les assurances).
- Un courriel sera adressé chaque trimestre pour préciser les dates et lieux des courses hors stade de la région, le retour peut ce faire soit par courriel soit par voie postale ou en dernier recours, par téléphone.
Dans tout les cas, lorsque la date limite mentionnée sur le formulaire sera dépassé, plus aucune inscription ne pourra être prise en compte.
Lorsque l'inscription à une course validée, la SCL retourne un courriel de confirmation à chaque inscrit, afin de lever tout doute.
- La SCL demande aux coureurs de respecter les engagements pour les courses sur lesquelles ils se sont inscrits auprès de secrétaire.
- Les coureurs sont libres de suivre l'entraînement qu'ils désirent, sans en rendre compte à la SCL.
- La SCL décline toutes responsabilités en cas de problèmes médicaux survenus lors d'un entraînement ou d'une compétition.
- Les adhérents et les fédérés autorisent la diffusion et la publication de photographies dans les différents moyens de communication de la SCL (site internet, etc...).
- La SCL tient à votre disposition tous les documents officiels.

Le bureau

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Je soussigné, _____, certifie avoir pris connaissance du règlement de la SCL.

Date :

Signature :